

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint Martin d'Hères, le 12/11/2024

Département Installations de Transport par Câbles

RECOMMANDATION DU STRMTG

Nos réf. : 2024/238/DITC/GRI
Affaire suivie par : Gaëtan Rioult
Tél. : 04 76 63 78 77
Courriel : gaetan.rioult@developpement-durable.gouv.fr

Destinataires :
Bureaux du STRMTG
Domaines Skiabls de France (DSF)
DOPPELMAYR FRANCE

Objet : Fissuration de support de traverse d'entraînement d'attache ET108 DOPPELMAYR

P.J. : Bulletin CS2415 DOPPELMAYR

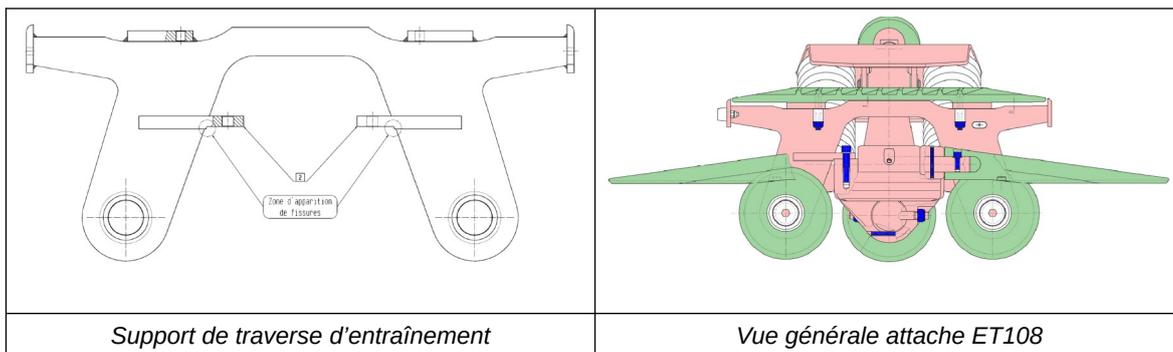
Résumé :

Type d'appareil concerné	- Télésièges débrayables - Télécabines débrayables
Constructeur	DOPPELMAYR FRANCE
Équipement concerné	Attaches débrayables ET108 Support de traverse d'entraînement
Type d'actions	Contrôles de certaines générations de support Remplacement des supports avec fissure
Échéances	a) Campagne de contrôle spécifique : avant la saison d'hiver 2024/2025 b) Pour les remplacements : à l'issue de la saison 2024/2025
N° Pathologie CAIRN	249

1. Problème rencontré

En 2024, lors de la grande inspection des attaches ET108 d'un télésiège Doppelmayr, des indications de fissures ont été détectées au niveau du support de traverse d'entraînement d'attache.

Un tel défaut a été rencontré sur un grand nombre d'attaches (100 attaches avec défaut sur un total de 134 attaches sur l'appareil).



2. Analyse

De tels défauts ont déjà été identifiés dans le passé, ce qui avait conduit Doppelmayr à modifier la conception du support des traverses d'entraînement, avec notamment l'augmentation de l'épaisseur de soudure, l'introduction d'un chanfrein, l'augmentation du rayon de congé pour diminuer les concentrations de contrainte, etc.

Ces améliorations apparaissent sur le plan 50002290NFE009800 de la pièce à partir de son indice b.

Jusqu'à cette année, les grandes inspections ont été jugées constituer la bonne échéance pour vérifier si le problème est présent et le cas échéant le résoudre.

Les informations collectées par DMF sur les remplacements de traverses sur le parc d'appareils munis d'attaches ET108 montrent que les exploitants ont régulièrement commandé des supports de traverse d'entraînement autour des grandes inspections, confirmant ainsi que le défaut concerne de façon générique la conception d'origine du support.

Ces informations indiquent par ailleurs que quelques supports, d'origine ou remplacés, sont encore d'une conception identique à celle qui pose problème (plan du support à l'indice a).

Compte-tenu de l'ampleur des défauts rencontrés cette année (cf. §1), la question d'une accélération de l'apparition ou de l'évolution des défauts qui pourraient déjà exister se pose.

3. Actions à mettre en œuvre

Compte-tenu de l'analyse exposée ci-dessus, le STRMTG, Domaines Skiabiles de France et DMF se sont accordés sur la nécessité de mettre en place des mesures de suivi spécifiques.

Ces mesures ont été formalisées par DMF dans son bulletin CS2415 joint à la présente recommandation.

Le STRMTG confirme la nécessité de mettre en œuvre les actions décrites dans ce bulletin :

- Avant la saison 2024/2025
 - Contrôle visuel par les exploitants des supports de traverse des attaches ET108, dont la conception correspond au plan 50002290NFE009800 indice a, que le support soit d'origine ou pas.
 - Retrait des attaches dont les supports seraient affectés par des fissures dépassant le critère de longueur de 7 mm défini (ou 2/3 épaisseur tôle) par DMF.
 - Ce contrôle ne concerne pas les attaches qui ont subi une grande inspection en 2024.
- Pendant la saison 2024/2025
 - Contrôle visuel à mi-saison par les exploitants des supports de traverse affectés de fissures de longueur inférieure à 7 mm (ou aux 2/3 d'épaisseur de la tôle).

- Retrait des attaches dont la longueur de fissure aurait évolué en dépassant le critère ci-dessus.
- A l'issue de la saison 2024/2025
 - Remplacement avant la saison d'hiver 2025/2026 des supports affectés de fissures, par des supports dont la conception élimine les défauts du plan d'origine (indice a).
Pour les appareils fonctionnant durant l'été 2025, ce remplacement devra être effectué préalablement.
- Chaque année, dans le cadre de l'inspection annuelle
 - Reproduire le contrôle spécifique de la zone de défaut potentiel identifié dans la présente pathologie.
 - Ce contrôle s'ajoute au contrôle visuel général des attaches ET108 déjà défini dans leur notice de maintenance.
 - Le cas échéant, les mêmes critères d'acceptation et modalités pour le maintien en service la saison suivante, de suivi pendant cette saison et de remplacement à son issue s'appliquent.

Les appareils concernés par ces mesures sont les suivants :

Nom	Station	Année	Bureau STRMTG
TSD Les Chamois	Les Sept Laux	2001	BSE
TCD Les Verdon	Courchevel	1993	BS
TSD Bollin	Tignes	1997	BS
TSD Fresse	Tignes	1997	BS
TSD Chaudannes	Tignes	1999	BS
TSD Paquis	Tignes	1998	BS
TSD Cascades	Val Thorens	1995	BS
TSD Plein Sud	Val Thorens	1998	BS
TCD Pont d'Espagne	Cauterets	1995	BSO
TSD Grands Vans	Flaine	2000	BHS

Les exploitants concernés devront informer les bureaux de contrôle du STRMTG avant le début de la saison d'hiver 2024/2025 de l'identification des attaches éventuellement concernées et le cas échéant du résultat du contrôle.

Pour les autres mesures (contrôles à mi-saison, remplacements de support, suivi à plus long terme), les mesures habituelles de traçabilité et d'information des bureaux de contrôle s'appliquent.